

Lyon, le 31 mars 2021

La direction interrégionale des douanes Auvergne-Rhône-Alpes et la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes offrent aux entreprises de la région leur expertise croisée sur les échanges commerciaux et les opportunités de l'accord de libre-échange avec le Japon.

Deux ans après l'entrée en vigueur de l'Accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Japon, alors que la crise sanitaire met en exergue la nécessité de rechercher des relais de croissance à l'international et que les Plans de Relance gouvernemental et régional comportent des incitations financières à l'export, [la Douane en région et la CCI de région livrent une publication en coédition](#), fruit d'une ambition commune au service de l'export de nos entreprises régionales.

Basée sur un travail commun élaboré à partir de données statistiques établies par la Douane et analysées par la CCI de région, [cette publication](#) permet de disposer d'un panorama complet sur les échanges existants entre la région et le Japon, les opportunités de l'accord qui sont autant de leviers de compétitivité, l'outillage réglementaire douanier pour en bénéficier ainsi que des témoignages éclairants d'entreprises déjà présentes sur le marché japonais.



Pour Eric Meunier, directeur interrégional Auvergne-Rhône-Alpes

« Dans la droite lignée de notre partenariat avec la CCI de région officialisé l'an dernier par la signature d'une convention ad hoc, je me réjouis de cette action commune à nos équipes qui vient rappeler que la douane est un atout de compétitivité à l'international, que les questions douanières ne sont pas qu'une affaire de conformité administrative mais bien au contraire un levier de croissance à l'export.

L'accord UE-Japon prévoit notamment un démantèlement tarifaire basé sur l'origine des produits échangés. Les équipes douanières dédiées à l'accompagnement des entreprises sont en capacité de les aider à maîtriser l'environnement réglementaire mais aussi à se doter des autorisations nécessaires pour faire valoir leurs avantages compétitifs au regard de leurs concurrents.

La douane n'est pas une fonction mineure mais un facilitateur qui permet de gagner du temps et de l'argent ».

Pour Philippe Guerand, Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

« Dans le contexte de crise actuelle, je suis convaincu que le rebond économique passe notamment par un changement de braquet, pour bon nombre de nos entreprises régionales, dans la conquête des marchés à forte valeur ajoutée, comme le Japon, troisième économie mondiale qui dispose de plus de 120 millions de consommateurs avec un pouvoir d'achat élevé. L'Accord UE-Japon, qui consacre l'élimination des droits de douane sur la quasi-totalité du commerce bilatéral, est un formidable levier à cet égard.

J'ajoute que nous sommes très heureux de collaborer avec la Douane que nous considérons comme un acteur économique à part entière au côté des entreprises. »



À propos de la Direction interrégionale des douanes Auvergne-Rhône-Alpes

La direction interrégionale a autorité sur tous les services douaniers implantés en région Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier sur le réseau des cellules conseil aux entreprises qui sont implantées au sein des pôles d'action économique des directions des douanes à Annecy, Chambéry, Clermont-Ferrand et Lyon.

Dédiées à l'accompagnement de proximité dans les 12 départements de la région, la mission des cellules conseil aux entreprises est de :

- renseigner les opérateurs sur l'application des règles douanières et de les conseiller gratuitement ;
- les aider à identifier parmi l'offre douanière de procédures et de services en ligne, celles qui correspondent le mieux à leur activité, leurs contraintes, leurs échanges commerciaux et leurs projets de développement à l'international ;
- les accompagner pour l'obtention des autorisations et certifications nécessaires à leurs

Les cellules conseil aux entreprises sont également mobilisées pour valoriser le savoir-faire français, en délivrant de manière gratuite des renseignements sur le « Made in France » aux entreprises qui souhaitent promouvoir et revendiquer une origine France, y compris à l'étranger.

<http://www.douane.gouv.fr/>

@douane_france

À propos de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

La CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes est la tête de réseau des 13 Chambres de commerce et d'industrie dans la région. Avec 500 élus et 1 500 collaborateurs, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes forment ainsi le 1^{er} réseau public économique de proximité, au service des PME-TPE, des territoires et des porteurs de projets. Les 500 élus et 1 500 collaborateurs sont mobilisés au quotidien pour représenter et accompagner les 400 000 entreprises de l'industrie, du commerce et des services (tourisme notamment) d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Les Conseillers Internationaux de la Team France Export Auvergne-Rhône-Alpes, présents dans les CCI, accompagnent les TPE, PME et ETI régionales dans leur développement à l'international, en particulier au Japon, et peuvent leur faire bénéficier des incitations financières du Plan de Relance Export, notamment le Chèque Relance Export et son abondement régional.

www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr

@CCI_ARA

Contacts presse

Douane Auvergne-Rhône-Alpes : 09 70 27 27 01 - 06 09 30 44 72 - Nadège BRIDON

CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes : 04 72 11 43 61 – 06 74 96 66 04 - Julie DRUGUET